

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Alain CHAUVET à Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

ABSENTS : Frédérique SIMON

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-129

OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION DU 25 SEPTEMBRE 2020 AVEC NANTES MÉTROPOLE RELATIVE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) – AVENANT N°2

DÉLIBÉRATION : 2022-129  
SERVICE : SERVICE DE L'ACTION SOCIOCULTURELLE ET JEUNESSE

OBJET : PROLONGATION DE LA CONVENTION DU 25 SEPTEMBRE 2020 AVEC NANTES MÉTROPOLE RELATIVE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) – AVENANT N°2

**RAPPORTEUR : Nadine PIERRE**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un des leviers de la politique de soutien à l'emploi des jeunes, en agissant pour lever les freins à l'accès à la formation et au marché du travail, une des priorités de la politique publique emploi métropolitaine. Il permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins en urgence ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 24 ans révolus.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Nantes Métropole pilote les aides individuelles du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), suite au transfert de cette compétence par le Département de Loire-Atlantique.

Conformément au règlement intérieur adopté lors du Conseil Métropolitain du 16 février 2018, et à la convention conclue entre Nantes Métropole, le CCAS de Nantes, et les 23 autres communes de la Métropole et signée le 25 septembre 2020, les aides individuelles du FAJ sont financées par Nantes Métropole et par les communes membres de la métropole qui y participent à titre volontariste. La gestion administrative et financière du dispositif est assurée par la Mission Locale.

Dans un souci d'efficacité de gestion administrative, les partenaires ont souhaité modifier la durée de la convention, objet du présent avenant, en la prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention du 25 septembre 2020 entre la Ville de Saint-Herblain, Nantes Métropole, le CCAS de Nantes et les 22 autres communes de la Métropole concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse à le signer ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité**

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022